

DURÉE

0,21875 jours (soit 1 heure et 45 minutes)

PRIX

70 € par participant

Soit 84 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender la nouvelle méthode 3CL 2021
- Assimiler les nouveaux paramètres et méthodes à prendre en compte
- Comprendre les points essentiels à respecter
- Assimiler les modifications du DPE apportées par l'arrêté du 8 octobre 2021

**PROGRAMME****Présentation de la formation (6 minutes)**

Bienvenue dans votre formation

Comment réussir ma formation ?

Tutoriel de navigation

1. Généralités sur la nouvelle méthode de calcul 3CL 2021

Vidéo n°1 - Généralités sur la méthode de calcul 3CL DPE 2021

Atelier n°1 - Identifier les logements pour lesquels la méthode 3CL DPE s'applique

Atelier n°1 bis - Assimiler les principes de la méthode 3CL DPE

2. Les limites du DPE

Vidéo n°2 - Les limites de la méthode ?

Atelier n°2 - Comprendre l'intérêt du DPE

Atelier n°3 - Appréhender les éléments à prendre en compte dans le DPE

3. Recensement des usages annuels

Vidéo n°3 - Recensement des usages annuels



Atelier n°4 - Reconnaître les usages énergétiques pris en compte dans le nouveau DPE

4. Définition des degrés heure

Vidéo n°4 - Définition des degrés heures

Atelier n°5 - Assimiler le principe de "degré heure"

5. Distinction des besoins et des consommations

Vidéo n°5 - Distinction des besoins et des consommations

Atelier n°6 - Définir le besoin de chauffage

Atelier n°7 - Assimiler les principes des besoins et des consommations

6. Les paramètres du DPE

Vidéo n°6 - Les paramètres du DPE

Atelier n°8 - Reconnaître les bonnes affirmations concernant le DPE

Atelier n°9 - Identifier les caractéristiques définies par défaut dans la nouvelle méthode

Atelier n°10 - Connaître l'arrêté retenu pour le prix des énergies

7. Le scénario conventionnel et dépensier

Vidéo n°7 - Le scénario conventionnel et dépensier

Atelier n°11 - Distinguer les hypothèses de scénario conventionnel et dépensier

8. Méthode pour le calcul de déperdition de l'enveloppe

Vidéo n°8 - Méthode pour le calcul de déperdition de l'enveloppe

Atelier n°12 - Reconstituer l'ordre de priorité des données

9. Les nouveautés de la méthode pour les parois déperditives

Vidéo n°9 - Les nouveautés de la méthode pour les parois déperditives

Atelier n°13 - Identifier la surface habitable chauffée

Atelier n°14 - Assimiler les nouveautés de la méthode pour les parois déperditives

10. Le coefficient de réductions des déperditions b

Vidéo n°10 - Le coefficient de réductions des déperditions b

Atelier n°15 - Identifier les valeurs forfaitaires du b ancienne méthode (1/2)



Atelier n°15 - Identifier les valeurs forfaitaires du b nouvelle méthode (2/2)

11. Vérification des valeurs prises en compte pour l'isolation des parois

Vidéo n°11 - Vérification des valeurs prises en compte pour l'isolation des parois

Atelier n°18 - Connaître les principes de vérification des valeurs prises en compte pour l'isolation des parois

12. Les nouveautés pour la prise en compte des parois vitrées et portes

Vidéo n°12 - Les nouveautés pour la prise en compte des parois vitrées et portes

Atelier n°19 - Distinguer le U et Uw

Atelier n°20 - Reconnaître les éléments permettant de qualifier une menuiserie dans le DPE

13. Les nouveautés pour la prise en compte des ponts thermiques

Vidéo n°13 - Les nouveautés pour la prise en compte des ponts thermiques

Atelier n°21 - Connaître les nouveautés de prise en compte de ponts thermiques

14. Les nouveautés pour la prise en compte du renouvellement d'air

Vidéo n°14 - Les nouveautés pour la prise en compte du renouvellement d'air

Atelier n°22 - Assimiler la prise en compte des nouveautés dans le renouvellement d'air

15. Les nouveautés pour la prise en compte des apports de chaleur

Vidéo n°15 - Les nouveautés pour la prise en compte des apports de chaleur

Atelier n°23 - Assimiler les nouveautés pour la prise en compte des apports de chaleur

16. Les nouveautés pour la prise en compte des systèmes et auxiliaires

Vidéo n°16 - Les nouveautés pour la prise en compte des systèmes

Atelier n°24 - Assimiler les principes de calcul de consommation des auxiliaires

17. Les nouveautés pour la prise en compte de la production EnR

Vidéo n°17 - Les nouveautés pour la prise en compte de la production d'énergie renouvelable

Atelier n°25 - Assimiler la prise en compte de la production d'énergie renouvelable (1/2)



Atelier n°26 - Assimiler la prise en compte de la production d'énergie renouvelable
(2/2)

Atelier n°26 - Identifier les paramètres pouvant influencer les résultats

Ce qu'il faut retenir

Vidéo - Synthèse de la nouvelle méthode 3CL

Guide - Les essentiels de la méthode 3CL 2021 du DPE Logement

Les modifications du DPE apportées par l'arrêté du 8 octobre 2021

Vidéo - Modifications du DPE introduites par l'arrêté du 8 octobre 2021

Atelier n°1 - Vrai ou faux ?

Atelier n°2 - Identifier les paramètres réajustés par l'arrêté du 8 octobre 2021

Atelier n°3 - Reconnaître les observations indirectes au sens de l'arrêté 3

Atelier n°4 - Vrai ou faux ?

Notice explicative Ministère arrêté du 8 octobre 2021

Guide - Modifications du DPE introduites par l'arrêté du 08 octobre 2021



VALIDATION

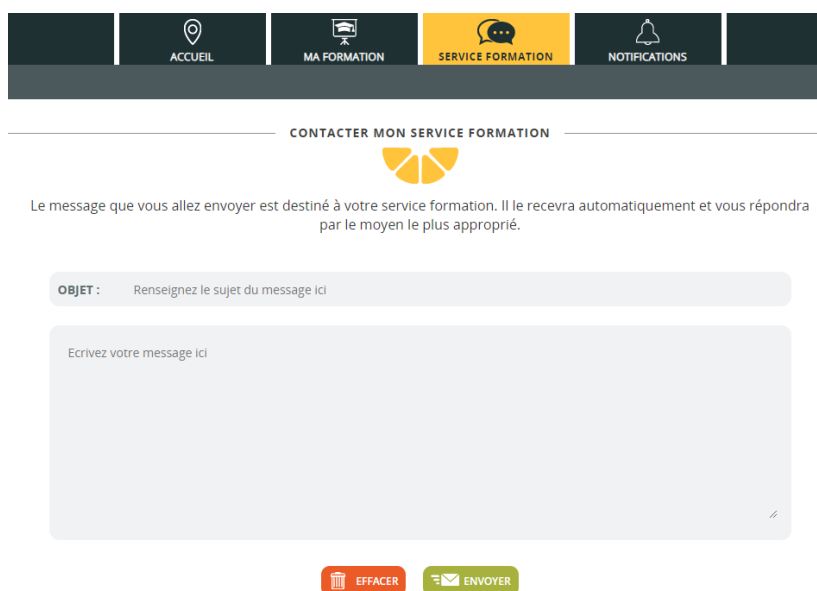
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.